

LE LIEN

Edito



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le budget de la Commune a été voté par le conseil municipal qui s'est tenu le 5 avril dernier. Malgré un tassement des dotations, les indicateurs budgétaires se tiennent bien, et comme les années précédentes, les taux d'imposition sont inchangés.

Les travaux de la rue du Presbytère devraient démarrer au mois de juin prochain, pour se terminer au plus tard à la fin du mois de juillet.

Ainsi, avec les départs en congé, et la période d'inactivité des entreprises des travaux publics, cette période est apparue comme la plus optimum pour ces interventions; puisque durant quelques jours, il sera nécessaire de dévier la circulation concernant les entrées des lotissements de la Chevardière et du Pâtis du bourg.

Pour la restauration scolaire, la Municipalité a reçu l'agrément de la direction des services vétérinaires, afin de mettre en place la liaison de préparation et de portage des repas pour les écoles de Baulon. Ce service sera effectif dès la rentrée du mois de mai.

Concernant la réforme des rythmes scolaires, un groupe de travail a été créé avec la Municipalité, les enseignants, les ATSEM et les parents d'élèves. Une première réunion de ce groupe aura lieu au courant du mois de mai.

Mais d'ores et déjà, outre le coût de cette réforme estimée à environ 150€ par an et par enfant, et entièrement à la charge des communes, les aspects organisationnels s'avèrent extrêmement complexes, et il est à craindre que ce soient les enfants qui en fassent les « frais », comme on peut le voir avec les communes qui se sont précipitées pour mettre en place ce nouvel emploi du temps dès la rentrée 2013.

Sur un tout autre domaine, la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'espace intergénérationnel a été effectuée. L'objectif étant d'être en capacité de commencer les travaux à la fin de cette année. Le « dossier programme » est consultable sur le site internet de la Commune; à la rubrique « Vie Municipale/ Projets ».

Vous pourrez ainsi voir que le site internet de la Commune a été entièrement revu, en collaboration avec la communauté de communes (l'ACSOR). Il se veut plus moderne, et plus intuitif que son prédécesseur.

Il y aura sans doute des ajustements à effectuer, qui seront pris en compte dans le temps.

Enfin, n'oubliez pas cette année « les arts de rue », programmé cette année le samedi 1er juin, et qui vous réservera bien des surprises.

M. le Maire

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	commission communication
Tirage	650 exemplaires
Impression	Imprimerie CREA PRINT

imprimé sur papier recyclé

VIE MUNICIPALE p.3-5



SANTÉ PUBLIQUE p.6



VIE PRATIQUE p.7-10



VIE CULTURELLE p.11



VIE SCOLAIRE p. 14



VIE ASSOCIATIVE p.17-18



VIE INTERCOMMUNALE p.19-22



Dossier

Le budget municipal

p.12-13



Horaires de la mairie



Lundi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mardi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi		15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00

Parution du prochain bulletin Le Lien N°121

Parution du prochain bulletin de Juillet 2013 semaine du 22 juillet 2013

Les articles pour Le Lien n° 121 sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : adjoint3.lassy@orange.fr pour le 24 juin 2013. Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, accompagnés éventuellement soit d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. Les informations associatives (textes et photos) sont éditées sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

La relecture du LIEN dans sa forme est assurée par le comité de rédaction.

LA VIE MUNICIPALE

Comptes rendus des conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

Principales délibération adoptées par le conseil municipal du 1^{er} février 2013

• RESTAURANT MUNICIPAL : MODALITES D'INSCRIPTIONS POUR LES REPAS AU RESTAURANT MUNICIPAL

Nouvelle procédure d'inscriptions du restaurant scolaire mise en place à compter du 4 février 2013, date d'ouverture du bâtiment. Pour le bon fonctionnement de celui-ci, les règles suivantes ont été établies pour la gestion des inscriptions à la cantine :

- 1) Les coupons d'inscription seront distribués dans les cahiers des enfants une semaine avant chaque période de vacances scolaires.
- 2) Les bulletins d'inscription sont à rendre dûment et lisiblement complétés le jeudi matin au tard (c'est le jour des commandes alimentaires) pour la semaine suivante avec les coupons ou par mail (restaurant.municipal.lassy@gmail.com).
- 3) En cas de maladie ou de circonstances exceptionnelles justifiées, vous devez décommander le repas en prévenant la veille avant 18h45 ou le matin même avant 8h par téléphone PUIS par écrit ou par mail avant la fin de chaque mois. Le courrier sera à adresser à l'intention du restaurant municipal et à déposer dans la boîte aux lettres de l'école publique Camille Claudel ou par mail à l'adresse suivante : restaurant.municipal.lassy@gmail.com
- 4) Hormis ces cas exceptionnels et en l'absence de production du courrier mentionné au point 3, tout repas non décommandé vous sera facturé.

Le prix du repas reste fixé à 3.40 € mais il sera majoré à 3.90 € en cas d'inscription tardive et non justifiée (enfant non inscrit le jeudi matin pour la semaine suivante sans justificatif recevable).

• ENFANCES : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Par délibération n°10.35.10 du 30 avril 2010, la municipalité s'est déjà positionnée favorablement au conventionnement pour un partenariat de trois années avec l'Association « Loisirs et Culture » afin de permettre aux enfants de Lassy de fréquenter l'Accueil de loisirs «Les Bruyères». Par délibération du 24 juin 2011, le conseil municipal acceptait l'avenant à la convention de partenariat proposé pour un montant de 7 044,00 €, montant réévalué sur la base de la fréquentation constatée en 2010.

Au vu de la fréquentation constatée en 2012 (450 journées contre 291 en 2011) et estimée en 2013, la participation financière de la commune s'élèvera à 10 883 € pour l'année 2013.

Principales délibération adoptées par le conseil municipal du 8 mars 2013

• AFFAIRES SCOLAIRES : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 complété par la circulaire d'application n°2013-017 du 6 février 2013 fixe désormais une nouvelle organisation pour les rythmes scolaires à compter de la rentrée 2013.

La semaine d'école est ainsi répartie en 9 demi-journées avec des heures d'enseignement quotidien limitées à 5h30 maximum (dont 3h30 au plus par demi journée) et avec une pause méridienne minimale d'1h30. La réforme entre en application à la rentrée scolaire 2013-2014, toutefois, le Maire peut demander au directeur d'académie un report de l'application de cette réforme à la rentrée scolaire 2014-2015. Considérant les incertitudes financières et organisationnelles faisant porter des risques non évalués pour la Commune, le Conseil municipal s'est prononcé pour une demande de report de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à LASSY.

LA VIE MUNICIPALE

• MARCHES PUBLICS : CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INTERGENERATIONNEL

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de consultation élaboré pour retenir un maître d'œuvre chargé d'assister la commune pour le projet de bâtiment intergénérationnel situé au nord de l'actuelle salle des fêtes.

Ce bâtiment intergénérationnel regrouperait les services suivants :

- un espace médiathèque d'une surface de 200 m² environ

- un espace jeunes d'une surface de 100 m² environ

- un espace multifonctions d'une surface de 60 m² environ

auxquels s'ajoutent des locaux techniques, un hall d'entrée de 45 m² environ, une kitchenette et des sanitaires.

Le but de cette opération est de mettre en place une construction de type modulaire ou en système préfabriqué (par exemple en ossature bois) qui respecte les normes en vigueur (RT 2012) et permette un accès indifférencié aux différents espaces par le hall d'entrée tout en prévoyant également un accès extérieur indépendant.

L'enveloppe allouée à cette opération est de 650 000 € et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses : Projet (travaux et maîtrise d'oeuvre) 650 000 €

Recettes :

DRAC 73 000 €

Conseil Général (FST) 70 000 €

Ecofaur 50 000 €

Contrat de territoire 31 500 €

Autofinancement 425 500 €

Principales délibération adoptées par le conseil municipal du 05 avril 2013

• FISCALITE.- FINANCES : TAUX D'IMPOSITION 2013

Le produit fiscal 2013 prévisionnel devrait s'élever à 339 920€ avec une stagnation des taux depuis 2010.

A savoir (arrondi des taux à deux chiffres après la virgule) :

Taxes	Taux 2013	Bases d'imposition 2013	Produits correspondants
Habitation	14,33%	1 439 000€	206 209€
Foncier bâti	14,33%	856 500€	122 736€
Foncier non bâti	40,80%	26 900€	10 975€
Total			339 920€

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes locales sur le budget principal de la commune de LASSY ;

• FINANCES : Budget 2013 (voir dossier central)

TRAVAUX

• Aménagements au terrain des sports

Les abords du bâtiment abritant les vestiaires au terrain des sports ont été désensablés puis **du gravier a été étalé** afin de rendre l'accès plus praticable.



LA VIE MUNICIPALE

Afin que vous puissiez suivre l'actualité de l'US LASSY, un panneau d'affichage a été installé à l'entrée du terrain des sports.

Rafraîchissement de la façade des vestiaires : la semaine du 22 avril (semaine 17) les employés municipaux ont redonné un coup de «jeune» aux vestiaires du terrain des sports. Les façades du bâtiment ont toutes été repeintes.



Afin que vous puissiez suivre l'actualité de l'US LASSY, un **panneau d'affichage** a été installé à l'entrée du terrain des sports.

URBANISME

Les travaux d'aménagement du lotissement sont terminés et comme vous pouvez le voir en passant devant la mairie les 1^{ères} maisons commencent à sortir de terre.



INVITEZ UN ENFANT CET ÉTÉ



«Le secours populaire français recherche des familles d'Ille et Vilaine recherche des familles d'Ille et Vilaine pour accueillir bénévolement un enfant pendant deux ou trois semaines cet été. Les enfants accueillis ont entre 6 et 11 ans et n'ont pas d'autres possibilités de partir en vacances. Ils viennent d'Ille et Vilaine ou d'autres départements et une assurance est prise pour eux par l'association. Pour plus de renseignements :

Vous pouvez contacter le Secours Populaire du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au :
14, rue des Veyettes 35 000 RENNES
02 99 53 31 41
contact@spf35.org

ETAT CIVIL



Naissances : 3

Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'état civil de la commune du domicile.



Décès

Mme Denise BOUËTEL, le 11 février 2013
M René PORTAL, le 03 mars 2013



LASSY, DES INFIRMÈRES À DOMICILE

• Les Infirmières de Goven :

Cabinet Infirmier De Blossac

14, rue de Blossac 35580 GOVEN

FOURNILLON Magali
LENET Marie-Laure
LETOURNEL Marie-Paule
MADIC Anne-Françoise
GUENNEGUES Gabrielle (collaboratrice)



Cabinet d'Infirmières

Tél. : 02 99 42 01 38

Permanence au cabinet :
du lundi au vendredi de 8h30 à 9h

• L'infirmière de Lassy : Valérie Legrand



Contact :

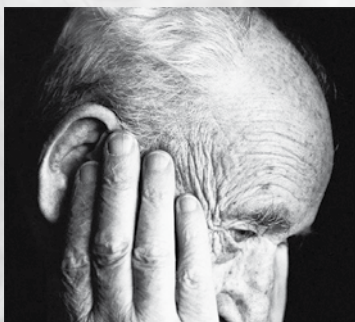
Valérie Legrand

10 rue Pierre-Marie Josse (près du salon de coiffure).

09.60.51.89.53. et 06.73.40.86.50

Cabinet sur RDV ou à domicile.

OUVERTURE DE L'EQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER « AUTONOMIE CHEZ NOUS »



Le SSIAD Autonomie-Service de Guichen en collaboration avec le SSIAD «Vivons Chez Nous» de Plélan le Grand, vient d'ouvrir **un nouveau service à destination des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées.**

L'Equipe Spécialisée Alzheimer (E.S.A.) est opérationnelle sur les Cantons de Guichen, Bain-de-Bretagne, Plélan-Le-Grand et Maure-de-Bretagne. Les missions de l'ESA portent sur la stimulation et le maintien des activités de vie quotidiennes et sociales (cuisine, toilettes, sorties...), le soutien des aidants par le biais de conseils pour gérer le quotidien et l'aménagement de l'environnement pour améliorer la sécurité.

Sur prescription médicale, l'ESA se déplace à domicile pour 15 séances de soins de réhabilitation. Après un bilan réalisé par l'ergothérapeute qui évalue l'autonomie et les capacités de la personne, une Assistante de Soins en Gériatrie intervient pour les séances hebdomadaires à raison d'une à deux fois par semaine.

Ce service est intégralement pris en charge par la caisse de sécurité sociale, il n'en coûte rien au bénéficiaire des soins ou à sa famille.

Pour tout renseignement, contacter l'association :

au 02.99.52.00.59 - Autonomie Chez Nous - 22, rue du commandant Charcot 35580 Guichen



NOUVEAU DEA

La commune se dote d'un nouveau Défibrillateur (DEA) et forme les éducateurs sportifs à son utilisation.

Le nouveau DEA a été installé dans l'enceinte sportive, à l'intérieur des locaux du complexe sportif. Il sera ainsi au plus prêt des usagers des lieux que ce soit pour les sportifs, ou les associations utilisatrices des espaces de l'enceinte sportive, et le public toujours présent aux diverses manifestations.

Le 26 mars, les responsables sportifs de l'US Lassy encadrant nos jeunes licenciés en football ont bénéficié d'une formation, organisée par la municipalité, à l'utilisation de l'appareil. Mr Le Geay, de Sé Maformation, a profité de cette rencontre pour rappeler les gestes de 1^{er} secours. Il est bon aussi de rappeler qu'un DEA reste disponible, accessible 24h/24, à la mairie sous le préau.



19 JANVIER 2013 : NOUVEAU PERMIS DE CONDUIRE, QUEL FORMAT ?



Tous les États membres de l'Union européenne adoptent le 19 janvier 2013 les mêmes catégories de permis de conduire et harmonisent les règles d'obtention du permis (limites d'âge, formation...).

Les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 restent valides tels quels jusqu'au 20 janvier 2033. Leurs titulaires n'ont aucune démarche à effectuer.

En France, les titulaires de permis ne sont pas tous concernés en même temps par cette réforme.

- **À compter du 19 janvier 2013**

Le modèle de titres délivrés à partir du 19 janvier 2013 et jusqu'au 15 septembre 2013 (par exemple pour la 1^{ère} obtention ou un duplicata suite à la perte, au vol ou à la détérioration du titre), sera un « permis rose en 3 volets », qui sera semblable au document actuel, mais présentera les nouvelles catégories européennes de permis.

Ces nouveaux titres seront remplacés durant l'année 2014 par le modèle au format « carte de crédit ».

- **En septembre 2013**

Les nouveaux permis de conduire délivrés seront au format d'une carte de crédit. Le titre comportera plusieurs éléments de sécurisation, dont une puce électronique et une bande magnétique : la puce électronique permettra d'afficher les informations disponibles sur le titre et de vérifier son authenticité (état civil de l'usager, catégories de permis détenues et liste des éventuelles restrictions, date de délivrance du titre, date d'obtention et de fin de validité des catégories, numéro du titre, numéro de dossier de l'usager et les éventuelles restrictions de conduite : lunettes, aménagement pour handicap...) ; une bande magnétique permettra l'accès à la puce et facilitera la lecture automatique du numéro du titre.

Le nouveau permis de conduire au format « carte de crédit » sera valide 15 ans (à l'exception des titres pour les poids lourds et les transports en commun qui seront valides 5 ans). Au terme de la durée de validité (respectivement 15 ans et 5 ans), il faudra procéder à un simple renouvellement administratif (comme pour une carte nationale d'identité ou un passeport) : pour le permis B, ni visite médicale, ni nouvel examen de conduite associés, pour les catégories lourdes ou les professionnels de la route, les exigences en matière de renouvellement restent inchangées (contrôle d'aptitude médicale, période de renouvellement du titre, ...).

- **En 2014**

Les titres délivrés entre le 19 janvier et septembre 2013 seront remplacés contre un titre au format « carte de crédit ».

Les informations précises sur cet échange seront diffusées ultérieurement.

- **Entre 2014 et 2033**

Les titulaires d'un permis de conduire délivré avant le 19 janvier 2013 recevront un nouveau titre au format « carte de crédit ».

Les informations précises sur cette délivrance seront diffusées ultérieurement.

Attention : le permis à points reste en vigueur. La réglementation actuelle continue à s'appliquer. Chaque conducteur conserve son solde de points. Les modalités de retrait ou de restitution des points sont identiques.

- **Sous quelle forme se présentera-t-il ?**

Le futur permis de conduire

Nouveau format
« carte bancaire »

PUCE ÉLECTRONIQUE :
Empreintes digitales
Signature électronique

UNION EUROPÉENNE
F
PERMIS DE CONDUIRE

Nom **DUMOULIN**
Prénom **ARNOLD**
Date de naissance **8 12 1995**
Domicile **3, RUE DES ANNESSES
PARIS 15**

Reconstitution hypothétique

À partir du **16 septembre 2013**
À renouveler **tous les 15 ans**

Déjà délivré par
à **Paris**
le **9/2**
N° **3365847**

LE CONDUCTEUR

- Règle les amendes routières par internet
- Se connecte sur le site du ministère de l'Intérieur pour consulter son solde de points

LA POLICE

- S'assure que le permis n'est pas faux
- Accède à l'historique du conducteur (paiement des PV, y compris dans d'autres pays de l'UE)



-RÉPONSES

• **Faut-il aller chercher un nouveau permis en préfecture en 2013?**

NON ; les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valides jusqu'au 19 janvier 2033. Les conducteurs seront informés ultérieurement des conditions de reprise de ces permis, qui seront progressivement échangés contre des nouveaux à partir de 2014.

• **Qui aura un nouveau permis en 2013?**

Les personnes qui passent le permis, les renouvellements de permis professionnels, les restitutions après suspensions, les demandes de duplicata après une perte ou un vol.

• **Les permis roses changent-ils?**

OUI ; Ils présenteront les 6 nouvelles catégories de permis. Les nouveaux conducteurs (premier permis, nouvelles catégories, renouvellement) recevront ce permis modifié. Il sera valable 1 an et sera échangé contre un permis format carte de crédit en 2014.

- Les nouveaux permis de conduire seront-ils valables dans toute l'Europe?

OUI ; Les nouveaux conducteurs (premier permis, renouvellement, nouvelle catégorie) recevront un permis rose modifié qui sera valable dans toute l'Europe. Les anciens permis roses seront reconnus jusqu'en 2033.

• **Les nouveaux permis seront-ils des permis internationaux?**

NON ; La réglementation antérieure s'applique toujours. Les permis européens pourront servir dans le cadre d'une demande de permis international, mais ne le remplaceront pas.

• **Qu'est ce que le permis de conduire sécurisé ?**

Un permis au format carte de crédit sera mis en circulation en septembre 2013. Il remplacera le permis rose. Il comportera des éléments de sécurisation tels qu'une puce électronique.



Plus d'info :

<http://www.bretagne.pref.gouv.fr>

www.interieur.gouv.fr : Rubrique Démarches/Permis de conduire

REDEVANCES ORDURES MENAGERES

• **Tarifs pour 2013**

Particuliers (pas d'augmentation) :

Tarif sans abattement = 157 euros

Tarif avec abattement = 110 euros

3 situations donnent lieu à un abattement :

- logement occupé par une seule personne
- logement occupé en résidence secondaire
- limite de propriété située à plus de 200 mètres du passage du camion de collecte.

Professionnels (pas d'augmentation)

- collecte des déchets :

Utilisation minimale du service sans mise en place de bac dédié : 40 euros

1 bac de 80 l = 72 euros

1 bac de 120 l = 108 euros

1 bac de 240 l = 216 euros

1 bac de 340 l = 306 euros

1 bac de 360 l = 324 euros

1 bac de 660 l = 594 euros

- Collecte supplémentaire une 2^e fois par semaine : double tarif (restaurant scolaire, lycée, collège, camping : demi-tarif)

Communes

1 redevance à taux plein (157 euros) pour 500 habitants

Déchetteries (pas d'augmentation)

Professionnels :

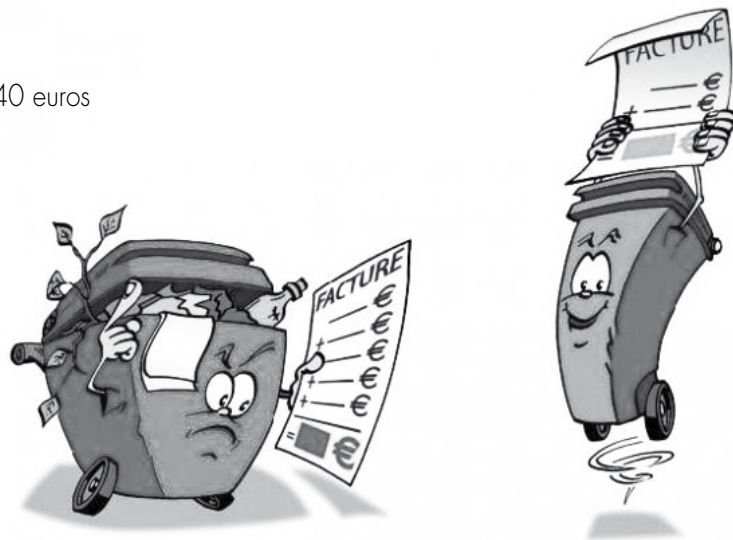
- gratuité pour cartons, ferrailles et bois

- 13 euros / m³ pour les déchets verts (15,50euros/m³ pour les professionnels hors du territoire)

- 18,50 euros /m³ pour tout venant (déchet industriel banal) et gravats (sauf terre et pierres) ; (22,50 euros /m³ pour les professionnels hors du territoire)

- autres matériaux : interdits (voir règlement intérieur)

Gratuit pour les particuliers.



POUR UNE GESTION DES DÉCHETS PLEINE DE BON SENS : ÇA COMMENCE CHEZ VOUS !

Le nouveau dispositif de gestion des déchets : enfin dans vos bacs !

Présenté en décembre dernier à tous les habitants dans une lettre d'information (toujours disponible sur www.smictom-paysdevilaine.fr), le nouveau dispositif de gestion des déchets organisé par le Smictom des Pays de Vilaine débute à partir du 20 mars. Avant d'être généralisés à l'ensemble du territoire, les nouveaux modes de collecte vont se mettre en place progressivement dans les 46 communes. Pour ce faire, le Smictom a recruté 52 Ambassadeurs, qui assureront la distribution des nouveaux bacs et expliqueront les nouvelles règles de collecte auprès des 33 200 foyers. Soucieux de privilégier le dialogue avec tous les usagers, les Ambassadeurs du Smictom se mobiliseront du 20 mars jusqu'à fin juillet 2013 pour visiter chaque foyer.

marron) remis par les Ambassadeurs du Smictom. Ces biodéchets, une fois collectés, vont être transformés en compost, utilisable en Agriculture Biologique, sur un site local de transformation, à Guignen.

Déjà testé et adopté par le quartier témoin de Guichen !

Avant de lancer son nouveau dispositif sur tout le territoire, le Smictom a réalisé une phase de test sur un quartier témoin de Guichen, 90 logements de lotissement, deux logements sociaux, deux copropriétés, trois lieux-dits, dont une ferme et trois collectivités, ont joué le jeu depuis décembre dernier pour tester le nouveau mode de collecte des déchets.



Le Smictom a ainsi pu vérifier sur le terrain la viabilité et l'efficacité du projet auprès des usagers. Après quelques mois, les résultats sont satisfaisants sur plusieurs points : les volumes des bacs et la fréquence des passages, la pertinence des messages de tri, l'utilisation pratique des outils de collecte des biodéchets, la qualité des collectes et un taux de présentation du nouveau bac des biodéchets de plus de 82 %, en constante augmentation. Un bilan plus que positif qui a permis de confirmer les dispositions et l'organisation du nouveau dispositif.

Les trois grands changements du nouveau dispositif.

Nouvelle collecte, nouvelles fréquences, nouvelle redevance, voilà les trois points clefs d'une gestion des déchets pleine de bon sens. Favoriser les gestes de tri, donc le recyclage et la valorisation, encourager de nouveaux comportements plus sobres en production de déchets, optimiser le passage des camions-bennes, calculer la redevance en fonction de l'utilisation du service, tout est organisé pour réduire sensiblement nos quantités de déchets et les tonnages.



Une nouveauté de poids pour la réduction des ordures : la collecte des biodéchets !

Avec ce dispositif, de nouveaux gestes de tri vont être instaurés. C'est le cas pour les biodéchets qui vont désormais être collectés séparément. Les biodéchets, ce sont tous les déchets organiques (épluchures de légumes, restes alimentaires...) dorénavant à mettre dans le nouveau conteneur approprié (couverture

Des outils conçus pour vous accompagner

Le Smictom a réalisé de nombreux outils pédagogiques à destination de tous les habitants des Pays de Vilaine. Vous avez sûrement déjà reçu la lettre d'information au mois de décembre et, prochainement, les Ambassadeurs du Smictom vous remettront un kit pratique complet. En parallèle du nouveau site Internet, www.smictom-paysdevilaine.fr, la plateforme d'écoute www.smictom.vousecoute.fr vous permet d'entrer directement en contact avec les équipes du Smictom et de poser toutes vos questions. Des rendez-vous citoyens et des ateliers conseils sont mis en place dans plusieurs communes, pour prendre et comprendre les nouvelles habitudes de tri et trouver des trucs et astuces pour réduire les déchets.



Pour contacter le Smictom :

N° Vert 0 800 66 70 10
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

* Du lundi au Vendredi de 9h à 19h

Toutes les informations sur www.smictom-paysdevilaine.fr

LE CALENDRIER DE DISTRIBUTION DES BACS

Communes dotées de la semaine 12 à la semaine 17

PC du Sel de Bretagne
• Saulnières
• Le Sel de Bretagne
• La Couyère
• La Bosse de Bretagne
• Ercé en Lamée
• Lalleu
• Teillac

PC de Pipriac
• Guipry
• Messac
• Pipriac
• S' Just
• Sixt sur Aff
• Lohéac

PC de la Dominelais
• La Noë Blanche
• La Dominelais
• Grand Fougeray
• Sainte Anne sur Vilaine

Communes dotées de la semaine 18 à la semaine 24

PC du Sel de Bretagne
• Pance
• Poligné
• Tresboeuf
• Chanteloup
• Petit Fougeray
• Crevin

PC de Pipriac
• S' Malo de Phily
• Pléchatel
• S' Senoux
• Lieuron
• Mernel
• Bruc sur Aff
• Pipriac
• Guipry
• Messac

PC de la Dominelais
• S' Ganton
• Bourg des Comptes
• Grand Fougeray
• S' Anne sur Vilaine

Communes dotées de la semaine 25 à la semaine 30

PC de Maure de Bretagne
• Loutehel
• Maure de Bretagne
• Les Brulais
• Comblessac
• Saint Séglin
• Campel

PC de Pipriac
• Guichen
• Lassay
• Goven
• La Chapelle Bouëxic
• Bovel

PC de la Dominelais
• Bain de Bretagne
• S' Sulpice des Landes

NOUVEAU DISPOSITIF DÉCHETS 2013



Toutes les infos sur : www.smictom-paysdevilaine.fr

NUMÉROS UTILES

LES NUMÉROS D'URGENCE	
SAMU 35	02 99 59 16 16
Centre 15	15
Accueil et traitement des urgences - Hôpital Pontchaillou	02 99 28 37 02
Centre anti-poisons - H Pontchaillou	02 99 59 22 22
Centre de dépistage anonyme et gratuit du sida - Hôpital Pontchaillou	02 99 28 43 02
Urgences cardiologiques - Hôpital Pontchaillou	02 99 28 25 28r
Urgences médicales pédiatriques - Hôpital Sud	02 99 26 67 57
Urgences gynécologiques - Hôpital Sud	02 99 26 67 87

Maison Médicale (ACCPSMR)	Rue Bonabry 35480 MESSAC	02.99.92.36.94
Ambulances, Taxi, VSL		
BOURGCOMPTOISE	BOURG DES COMPTES	02.99.57.41.13 – Fax : 02.99.57.45.18
PAJAUD	BOURG DES COMPTES	09.65.24.99.42
BELLOIR	GUICHEN	02.99.57.32.00 – Fax : 02.99.57.38.56
TAXI ALLO TAXI	GUICHEN	02.99.52.01.40
TAXI PASCO	GOVEN	02.99.42.01.33
TIZON	BAULON	02.99.85.31.00
LE PRINCE E	BAULON	06.17.46.01.60
BELLOIR	GUIGNEN	02.99.92.27.27
TAXI BRETON T	GUIGNEN	06.80.28.01.39
TAXI BRISARD	LAÏLLE	02.99.42.53.62
TAXIS PHILYSTINS	ST MALO DE PHILY	02.99.57.57.57
Pharmacies		
PIERRE	BAULON	02.99.85.37.76 – Fax : 02.99.57.42.24
BOURG DES COMPTES	BOURG DES COMPTES	02.99.57.41.49 – fax : 02.99.57.42.24
COTARD-FOUGERAY DANIEL	GOVEN	02.99.42.01.54
CLECH CARINNE :	GUICHEN	02.99.57.30.36
DES HALLES	GUICHEN	02.99.57.01.11 – Fax : 02.99.57.33.41
FLORI – LEFEUVRE	GUIGNEN	02.99.92.20.61
L'HOTEL DE VILLE	LAÏLLE	02.99.42.56.87
RIMBAULT	PONT REAN	02.99.42.21.94
Infirmiers		
LEGRAND V.	LASSY	09.60.51.89.53 / 06.73.40.86.50
BLANCHARD C.	GUICHEN	02.99.52.04.21
PELERIN H.	GUICHEN	02.99.52.08.71
FOURNILLON M. - LENET M.L - LETOURNEL M.P MADIC A.F - GUENNEGUES G.	GOVEN	02.99.42.01.38
HOLOWENCZACK M. – LECLERC C. – PERUCHETTI F.	GUIGNEN	02.99.92.20.44
Laboratoire		
AUBREE – REVERDY	GUICHEN	02.99.57.34.77
Vétérinaires		
CHAUCHET GADRAS	GUICHEN	02.99.57.01.16 – fax : 02.99.57.09.33
LEFRANCOIS VALERIE	GUICHEN	02.99.42.87.43
Gendarmerie Nationale	GUICHEN	02.99.57.01.02
Autres		
CAF - Consultations le 4 ^{ème} lundi de chaque mois de 13h30 à 15h30 (sur rdv uniquement)		Téléphone : 0820.25.35.10
Point Accueil Emploi du Canton de Guichen Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et le mardi de 13h30 à 16h30 sur rdv		02.99.57.00.09 – www.acsor.fr
Pôle emploi lundi de 8h45 à 12h45, les mardis et vendredis de 8h45 à 17h00 et le mercredi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 17h00		Tél. : 39 49 – site : pole-emploi.fr
Infos Sociales en ligne		
Mise en place par le Conseil Général d'Ille et Vilaine d'un n° bleu 0810.20.35.35 (communication : coût local d'un poste fixe) www//info-sociale35.fr		
Drogues Info Service - 7j/7 de 8h00 à 20h00 appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe		0800.23.13.13
Ecoute Cannabis - 7j/7 de 8h00 à 20h00 appel anonyme – coût d'un appel local depuis un poste fixe		0811.91.20.20
Ecoute Alcool - 7j/7 de 14h00 à 2h00 appel anonyme – coût d'un appel local depuis un poste fixe		0811.91.30.30

LA VIE CULTURELLE

Lassy

Les Arts Samedi 1^{er} juin

2 Rues

Petits et grands, venez redécouvrir la magie des contes d'antan : sorcière, troles et fées viendront peut-être vous conter une histoire digne de Brocéliande. Et si le petit chaperon rouge revenait nous narrer l'histoire de mère grand et.....? La magie pourrait ne pas s'arrêter là ? Comment échapper aux pitreries, aux jongleries burlesques des frères FORSINI ? Ce festival débutera à 15h, les rues s'envahiront de musiques diverses et de personnages étonnants. Après un repas convivial en musique, débutera à 22h30 un spectacle aérien son et lumière, pour se poursuivre avec les jongleurs de feu qui illumineront le ciel étoilé de Lassy. Ce temps culturel reste intemporel par ses spectacles, ses artistes et la rencontre intergénérationnelle qu'il permet.

Venez nous rejoindre le 1^{er} juin car il y aura bien d'autres surprises à découvrir !!



les frères Forsini



Farfadette, la sorcière



Le peintre en boniments

Bob et Flanagan :
crieurs et chanteurs de rue



Le budget

Exécution du budget 2012

Recettes	991 630,10 €
Dépenses	763 572,89 €
Solde	228 057,21 €

Le budget fonctionnement regroupe toutes les dépenses engendrées par le fonctionnement quotidien de la Commune (salaires des fonctionnaires, entretien des routes, des bâtiments et des espaces verts, participation financière au fonctionnement de l'école....) et les recettes (dotations d'Etat telle que la dotation générale de fonctionnement, le produit des impôts, le produit de différents services communaux...). Le solde de ce budget sert à alimenter le budget investissement de la commune.



Budget investissement

Recettes	1 508 172,05 €
Dépenses	982 767,39 €
Solde	525 404,66 €

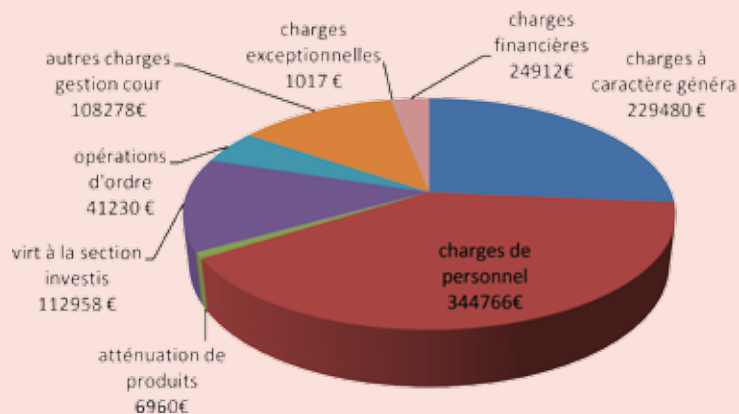
Ce budget sert à financer les projets structurants de la commune (restaurant municipal 660 500 € en 2012, aménagement voirie 194 000 € en 2012, et différentes dépenses d'installations techniques...) les recettes de ce budget proviennent des excédents du budget fonctionnement et de différentes subventions attribuées par l'Etat, la Région ou le département en fonction des dépenses engagées.

communal

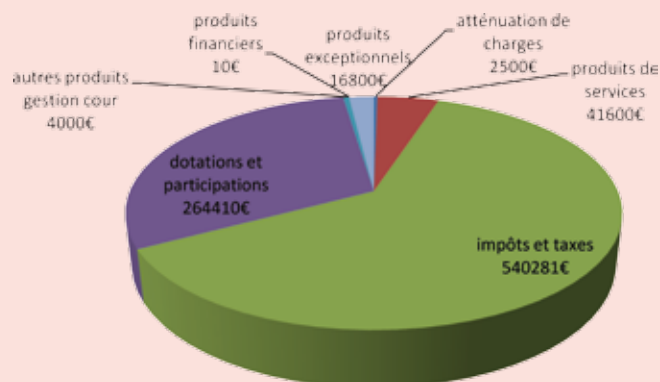


Budget primitif 2013

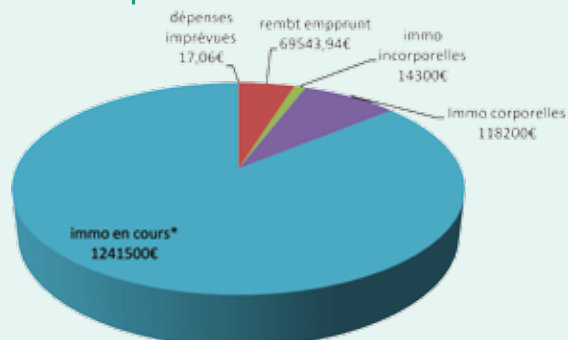
Budget commune dépenses de fonctionnement



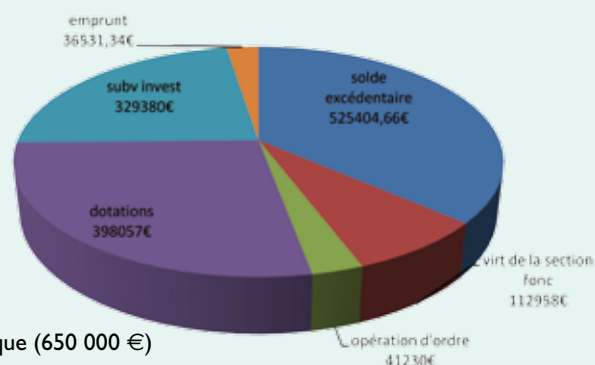
Budget commune recettes de fonctionnement



Budget commune dépenses d'investissement



Budget commune recettes d'investissement



*dont le solde du restaurant scolaire (360 000 €) et la médiathèque (650 000 €)

Création d'un nouveau budget annexe : le budget cantine

La création de ce nouveau budget (1 15 744 €) est nécessaire dans le cadre de notre collaboration avec la commune de BAULON. En effet il est indispensable de faire apparaître dans un budget annexe les dépenses et les recettes liées à l'exploitation de la cantine, afin que la commission réunissant des élus des 2 communes puisse avoir un aperçu exact des frais de fonctionnement et s'ils sont en adéquation avec les recettes.

NOS AVENTURES EN FINLANDE

Voici en quelques lignes et avec beaucoup de photos le déroulé de notre voyage en Finlande au mois de février.

- Voyage en train et en avion, un long périple d'une journée
- Accueil au Lycée, premier cours de finnois
- Pratique de la luge, un moment attendu et apprécié par tout le groupe. La neige est au rendez-vous et la température idéale (-3°C)
- Centre d'activités de Marttinen (à 300 km au nord de Helsinki) : Hébergement en chambres de 6. Les activités s'enchaînent et les enfants se régalaient entre autres : activités raquettes, escalade, hockey en salle, sauna, tir à la corde,
- Visite de la capitale : Le musée national, la cathédrale, la forteresse de Suomenlinna, « on a pris le tramway ! »



A l'heure où nous bouclons cet article, les correspondants finlandais viennent de quitter Lassy et leurs familles d'accueil chez qui ils auront effectué un séjour d'une dizaine de jours. Des liens se seront tissés entre les enfants français et finlandais tout au long de ces multiples semaines.

Travailler à l'ouverture de l'école sur l'extérieur doit rester au cœur des préoccupations de l'équipe enseignante car cela me semble être le moyen le plus efficace pour effacer nos différents et nous rendre plus tolérant dans un monde toujours plus instable.

*Que tous les acteurs qui ont œuvré pour ce projet soient remerciés et en premier lieu les familles qui ont cru en cette idée et l'ont rendue possible.
Merci à elles ! Kiitos !*

Georges Guenharo, directeur

LA VIE EXTRA-SCOLAIRE

ACCUEIL DE LOISIRS LES BRUYÈRES - FONCTIONNEMENT ANNUEL 2013-2014

L'accueil de loisirs les Bruyères est ouvert tous les mercredis et jours de vacances scolaires (Été, Toussaint, Noël, février, Pâques) aux enfants des communes proches de 3 à 14 ans.

Inscription, pré inscription :

Avant chaque venue il est nécessaire que le dossier administratif et sanitaire soit effectué (venir au centre avec le carnet de santé, le numéro d'allocataire CAF, le quotient familial, un justificatif de domicile et le règlement pour l'adhésion (10€) et prendre 5 tickets journée ou demie-journée pour l'année).

Puis l'enfant doit être inscrit pour chaque venue (inscription). Attention le nombre de places étant limité (notamment pour les enfants de moins de 6 ans) il est nécessaire de réserver parfois plusieurs semaines à l'avance. Plus de désistement possible (sauf raison médicale ou cas de force majeure (accident)).

Horaires d'accueil matin, midi et soir :

Pour la plupart des communes (Baulon, Bréal sous Montfort, Lassy) le système reste inchangé. Le centre les Bruyères accueille les enfants sur les mêmes horaires qu'actuellement : de 7h30 à 9h00 le matin, de 11h30 à 14 h00 l'après-midi.

Pour le soir, les parents peuvent venir au centre à partir de 17h00 (17h00 -18h30) et retour à Mordelles à 17h30 (accueil de 17h30 à 18h30).

Seule la commune de Mordelles passe à la semaine de 4 jours et demie avec cours le mercredi matin à partir de septembre 2013. De ce fait le centre passera à Mordelles chercher les enfants à 11h30 à la sortie des cours.

Coordonnées :

Centre les Bruyères les Mille Fossés

35310 Bréal sous Montfort

cvlb@wanadoo.fr (pour toute information)

cvlb@live.fr (pour inscription et pré inscription du centre de loisirs)

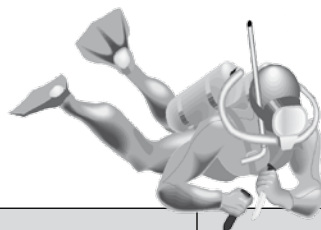
3 CAMPS ÉTÉ 2013



Aventures salées au Pays Blanc (LA TURBALLE 44)

PLONGEE, VOILE, DECOUVERTE !

*Filles et garçon
10-15 ans*



Séjour	Date	Prix	Arrhes minimums
Les Aventures salées	Du 07/07 au 13/07/2013	330 € +10 €	170 €
Les Aventures salées	Du 14/07 au 20/07/2013	330 € +10 €	170 €
Les Aventures salées	Du 21/07 au 27/07/2013	330 € +10 €	170 €
Les Aventures salées	Du 28/07 au 03/08/2013	330 € +10 €	170 €
Forfait week end	Pour cumul 2 semaines	40 €	10 €
Transport demandé		40 €	20 €



Poney et légendes de Brocéliande
Enfants de 6 à 10 ans
Mystère et magie des lieux et des Contes !

Séjour	Date	Prix	Arrhes minimums
Poney et légendes de Brocéliande	Du 08/07 au 14/07/2012	330 € +10 €	160 €
Poney et légendes de Brocéliande	Du 15/07 au 21/07/2012	330 € +10 €	160 €
Poney et légendes de Brocéliande	Du 21/07 au 04/08/2012	330 € +10 €	160 €
Poney et légendes de Brocéliande	Du 05/08 au 11/08/2012	330 € +10 €	160 €
Poney et légendes de Brocéliande	Du 12/08 au 18/08/2012	330 € +10 €	160 €
Forfait week end	Pour cumul 2 semaine	40 €	X week end

Cirque et poneys :
Enfants de 10 A 15 ans (juillet) et 10 à 12 ans (août)

Séjour	Date	Prix	Arrhes minimums
Cirque et poney	Du 07/07 au 13/07/2013	330 € +10 €	160 €
Cirque et poney	Du 14/07 au 20/07/2013	330 € +10 €	160 €
Cirque et poney	Du 21/07 au 27/07/2013	330 € +10 €	160 €
Cirque et poney	Du 28/07 au 03/08/13		
Cirque et poney	Du 04/07 au 10/08/2013	330 € +10 €	160 €
Cirque et poney	Du 11/07 au 17/08/2013	330 € +10 €	160 €
Forfait week end	Pour cumul 2 semaines	40 €	week end
Forfait transport	Rennes Nantes	40,00 €	

Renseignements et inscriptions :

« Les Bruyères » – Les Mille Fossés - 35 310 Bréal ss Montfort - 02.99.60.42.01 - cvlb@wanadoo.fr - [http:// assoc.wanadoo.fr/ cvlb/](http://assoc.wanadoo.fr/cvlb/)

JOBS SAISONNIERS ETE 2013

L'Association EPAL, basée à Brest, Rennes, Nantes, Vannes et Lorient, recherche des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap. 400 postes à pourvoir.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- BAFA non obligatoire.
- Obligation de suivre une formation gratuite proposée sur Brest ou Rennes.

Pour plus de renseignement et postuler : www.epal.asso.fr

LA VIE ASSOCIATIVE

CLUB DES AJONCS DE LASSY

Manifestations de janvier à mars 2013 :

- 1 – Club tous les 2, 4 et 5 jeudi du mois (belote, palets, marche suivi du goûter)
- 2 – Anniversaires le dernier jeudi du mois
- 3 – Concours Cantonal de Belote le 26 avril 2013

Club des Ajoncs
de Lassy



ASSOCIATION SOURIRE MALGACHE

19 rue de la Touchette – 35580 LASSY

Tél : 02 99 42 06 74

souiremalgache@free.fr

www.souiremalgache.org



« Le week-end solidaire organisé par l'association Sourire Malgache a été un véritable succès : Le spectacle de magie du samedi soir a attiré une centaine de personnes et le repas malgache du dimanche midi a été servi à plus de 80 personnes.

Et tout au long de la journée du dimanche, de nombreux visiteurs sont venus faire un tour au marché solidaire. Un grand Merci aux personnes qui ont répondu présents.

Ce succès récompense le travail des bénévoles qui ont passé des heures à préparer cet évènement. Merci également à nos amis magiciens et clowns qui nous ont offert un merveilleux spectacle. »



UNE ÉQUIPE SOUDÉE AUTOUR DE LA GALETTE



Ce 9 février, l'association d'Aide aux devoirs de l'école Camille-Claudé a organisé, à l'occasion de la nouvelle année, une galette des rois à l'intention de ses bénévoles. L'occasion pour les bénévoles et les membres du bureau de passer un moment chaleureux.

Et encore un merci à tous et à toutes pour votre engagement. De gauche à droite (Delphine, Huguette, Claude, Marie-Thérèse, Annick, Marcelle, Marie-Hélène, Yvette et Nadine) Et n'oublions les absents : Joël, Valérie et Sandrine sans qui cette photo n'existerait pas





- La soirée de la Ste Patrick a été un réel succès: ce repas typiquement irlandais a séduit tout le monde; les enfants et beaucoup de parents étaient **très bien déguisés**... nous avons vu plusieurs kilts! puis nous avons dansé jusqu'au bout de la nuit... (voir photos!!!)
- grande tombola de l'APE (tirage au sort aura lieu le 29/06)
- la vente des billets va bientôt commencer: merci d'avance pour votre accueil et votre générosité!



Prochains RDV avec l'APE:

- à la buvette des Arts2Rues, le **1^{er} JUIN** place St Martin
- à la kermesse, le **29 juin**, qui aura lieu dans l'école cette année.



ACPG CATM TOE CITOYENS DE LA PAIX



En plus des commémorations du **8 mai du 11 Novembre et du 9 décembre**, Hommage aux morts Algérie Maroc Tunisie, nous nous sommes rendu avec le drapeau de la section :

- le **31 Mai** à Bain de Bretagne au rassemblement inter départemental de l'association CATM
- le **8 Septembre** à l'inauguration du mémorial départemental square de la Motte à Rennes.
- le **16 septembre** en souvenir du soldat inconnu mort en Algérie square de la Motte à Rennes.

Les activités 2013 prévues :

- 12 mai : commémoration du 8 Mai 1945 à Lassay
- 18 Août : concours de palets au complexe sportif de Lassay
- 10 Novembre: commémoration du 11 Novembre 1918
- 8 décembre : Hommage aux morts en Algérie Maroc Tunisie, dépôt de gerbe à lassay et commémoration cantonale.

UN ÉVÈNEMENT AU COMPLEXE SPORTIF VENEZ Y PARTICIPER!

11 Mai 2013
Lassay
MÖLKKY Cup
Goulven

Terrain des sports à 9h30
En doublette 5€
Buvette et Restauration sur place
Inscription : govenmolkkyclub@gmail.com
06.10.93.49.54.
ou sur notre page Facebook

LA VIE INTERCOMMUNALE

PORTES OUVERTES MUSICOLE : MERCREDI 12 JUN 2013 À PARTIR DE 14 H

Profitez des « Portes Ouvertes » de l'école intercommunale de musique de Guichen pour rencontrer les professeurs, découvrir les instruments et assister à des mini-concerts proposés par les élèves !

En cas de « coup de cœur » pour un instrument, il sera possible de s'inscrire

Pour tous renseignements :

Tél : 02 99 57 36 97 - accueil@musicole-acsor.fr



JOURNÉE D'ANIMATION POUR TOUS AU RÉSO, LE 14 MAI À PARTIR DE 15H



La Communauté de communes organise une journée d'information et d'animation pour présenter les actions des services réunis dans son nouveau bâtiment : le Point Accueil Emploi, le Point Information Jeunesse, la Mission locale, Action, ADS et le Clic des 4 rivières.

Au programme : exposition-photos des projets jeunesse, ateliers autour de l'emploi, séance de yoga du rire, témoignages...

Participation gratuite, entrée libre.

26 rue du Commandant Charcot

Tout le programme sur : www.acsor.fr

ANIMATION JEUNESSE CANTONALE (AJC) : 15 MAI RÉUNION D'INFORMATION

L'Animation Jeunesse Cantonale (AJC) est à nouveau sur les startings blocs. Les animateurs des espaces jeunes présenteront lors d'une réunion d'information aux familles et aux jeunes de la communauté de commune d'ACSOR le programme.

Ils vous attendent le 15 Mai à 19h salle Henri Brouillard à Pont Réan.

En attendant voici la plaquette d'information pour un premier regard :

Des loisirs pour les ados de 12 à 17 ans



Inscription

* Cocher la ou les semaines souhaitées, les bivouacs ou le séjour.

UN ACCUEIL A LA SEMAINE

12/14 ans

Une programmation t'est proposée
A toi de choisir le contenu de ta semaine.
Création, sports, aventure, découverte, zic, danse, bricole, jeux en tous genres

+ sortie et 1 grand jeu

15/17 ans

A toi de faire ta Prog avec l'animateur référent en fonction des envies et des projets du groupe !

Pour tous
Bivouac avec soirée animée le jeudi soir.

DES SEJOURS

16 places pour 4 jours de détente et d'activités...
Ambiance camping et soirées sympas assurées !
Rendez-vous le lundi à Pont-Réan pour préparer le séjour et départ le mardi.

On s'éclate au bord de la mer

Du 9 au 12 juillet pour les 12-14 ans.
Bienvenue à Lancieux et ses magnifiques plages dorées avec baignades, catamaran, planche à voile et raid aux Ebihens avec pique-nique.

Kayak au fil de l'eau

Du 16 au 19 juillet pour les 12-17 ans.
Au programme de ce séjour en itinérance, descente de la Vilaine en kayak de Pont-Réan jusqu'à Sainte-Anne sur Vilaine (sous réserve).

En mode plongée et musique

Du 23 au 26 juillet pour les 15-17 ans.
Direction Saint-Malo pour une expérience unique : baptême de plongée sous-marine, balades intramuros avec concerts, randonnées palmées et baignades.

NB : un séjour maximum par jeune

Réunion d'information pour les jeunes et les parents le mercredi 15 mai à 19h00.
Salle Henri Brouillard à Pont-Réan.

Semaine	Tarif	Thématique	*	Montant
S1 : du 8 au 12/07	En fonction du QF	Au choix : Paddle et catamaran ou Beach-sports et baignade		
S2 : du 15 au 19/07		Activités de plein air et accrobranche		
S3 : du 22 au 26/07		Char à voile, Ski Bus et Body Board		
Bivouac				
Jeu 11/07	5,50 €			
Jeu 18/07	5,50 €			
Jeu 25/07	5,50 €			
Séjours				
Du 9 au 12/07	En fonction du QF	On s'éclate au bord de la mer		
Du 16 au 19/07		Kayak au fil de l'eau		
Du 23 au 26/07		En mode plongée et musique		
Frais de dossier 5 € par famille				
TOTAL				

	Quotient	Tarif semaine	Tarif séjour
T1	<561	41,25 €	93,25 €
T2	562-819	46,75 €	105,75 €
T3	820-1077	49,25 €	112,25 €
T4	>1077	55,00 €	125,00 €

Les journées

- Arrivée dès 10h, départ à 17h30 (ramassage en car, horaires au dos)
- Ne pas oublier d'apporter son repas du midi !

Conditions d'inscription :

- Résider dans la communauté de communes
- Etre âgé de 12 ans ou avoir effectué son année de 6ème
- Compléter la fiche d'inscription et la fiche sanitaire
- Fournir l'avis d'imposition 2012 sur les revenus 2011. En son absence, le tarif maximum sera appliqué.
- Fournir une attestation préalable à la pratique des activités nautiques (le brevet de natation ne suffit pas. Renseignements auprès des piscines).

- Acompte à l'inscription :** par chèque à l'ordre de l'UFCV, en espèces ou par chèque vacances ANCV, d'un montant de 30 € par semaine ou de 80 € pour un séjour. Solde à réception de facture.
- Bons vacances CAF acceptés
 - Toute semaine annulée ne sera remboursée que sur présentation d'un justificatif.
 - Toute journée d'absence ne pourra être déduite de la facturation (forfait semaine).



TOURNOI DE MÖLLKY

Le Goven Möllky Club est fier de vous inviter à participer à la «Goulven Möllky Cup» qui se déroulera le samedi 11 mai 2013 à Lassy (35). Constituez vos équipes et validez dès aujourd'hui vos inscriptions.

Pour cela quatre possibilités:

- par mail : govenmollkyclub@gmail.com
- par téléphone : 06.10.93.49.54.
- sur notre mur Facebook
- ou sur notre blog www.govenmollkyclub.overblog.com

L'émargement se fera dès 9h30 et le tournoi commencera à 10 heures. On vous espère nombreux.

11 Mai 2013
Lassy
MÖLLKY
Goulven Cup




Terrain des sports à 9h30
En doublette 5€
Buvette et Restauration sur place
Inscription : govenmollkyclub@gmail.com
06.10.93.49.54.
ou sur notre page Facebook

SALON DES ARTS CHRISTIANE DELFAU

18 > 26 mai 2013
Espace Galatée
Guichen

SALON
des ARTS
22^e
Christiane Delfau



Espace Galatée : 02 99 57 32 57

22^e Salon des arts Christiane Delfau

Du samedi 18 au dimanche 26 mai 2013
organisé par la Commune de Guichen-Pont-réan

Les portes de l'Espace Galatée s'ouvrent une nouvelle fois pour vous inviter à découvrir, sur plus de 700 m², le travail de environ cinquante artistes en tous genres: peintres, sculpteurs, artisans d'art, décorateurs, photographes...

Neuf jours de présence artistique placés sous le signe de la nouveauté, de la rencontre et du partage.

Ateliers ouverts au public

Des ateliers d'initiation sont proposés gratuitement au public le samedi 25 mai de 14h à 17h.

- Entrée libre -

Horaires d'ouverture :

- du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- le vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h
- le samedi de 10h à 19h
- le dimanche de 10h à 12h et de 14h30 à 18h

Espace Galatée

02 99 57 32 57
espacegalatee@ville-guichenpontrean.fr
Découvrez les artistes sur le site www.guichenpontrean.fr



Conception, Impression: Ville de Guichen - Mai 2013 - 100 pages - 10 euros

CINEMA LE BRETAGNE - GUICHEN

Depuis mi-décembre, des séances sont proposées chaque soir, dans les deux salles, hormis le mardi, seul jour de fermeture. De plus, la séance du dimanche après midi est repoussée d'une heure et demie, et une deuxième est programmée en soirée.

Pour réaliser cet objectif, 14 nouveaux bénévoles ont rejoint l'équipe qui est désormais au nombre de 52 personnes qui se relaient pour assurer le bon fonctionnement du cinéma associatif.

Séances : le lundi, mercredi et jeudi à 20h30 ; vendredi et samedi à 21h ; le dimanche à 16h30 et 20h30.

Tarifs : 5 euros, fidélité 4.10 euros

Programme détaillé sur le site www.cinebretagne.fr



Vous souhaitez vendre votre bien immobilier

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la loi « Grenelle 2 » a rendu obligatoire le contrôle de cession immobilière en cas de vente de votre bien. Le SPANC a donc été chargé de mettre en place cette procédure. Si vous êtes concernés par une telle demande, vous pouvez télécharger le formulaire sur le site Internet de l'AcSOR <http://www.acsor.fr/> à la rubrique Vivre et s'installer (l'assainissement non collectif). Ce contrôle, soumis à une redevance fixée à 121€, est valable 3 ans. N'attendez pas le dernier moment pour le demander !

Nouveau prestataire

Débuté en 2009, le contrat sur les prestations obligatoires assuré par la SAUR s'est achevé le 26 mars dernier. Après consultation, un nouveau prestataire sera prochainement désigné.

Ce changement est aussi pour nous l'occasion de dresser un bilan de ces six premières années d'activités. En tant qu'usager du SPANC du canton de Guichen, vous souhaitez venir discuter librement du SPANC et de l'assainissement non collectif sur une ou deux rencontres annuelles ? Contactez-nous !

De nouvelles installations agréées

Depuis 2 ans, les ministères autorisent sous forme d'agrément de nouvelles filières. Il s'agit de filières compactes (filtres compacts, microstations), ou des filtres plantés de roseaux. Les agréments sont très précis et sont donnés pour une taille donnée d'habitation. Pour les découvrir, vous pouvez avoir un aperçu sur le site du ministère du Développement Durable : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/dispositifs-de-traitement-agrees-a185.html>.



En Ile-et-Vilaine, l'étude de filière à la parcelle reste obligatoire même si vous faites le choix d'une filière agréée. Avant tout travaux, les résultats de cette étude doivent être soumis au SPANC. Bien entendu, les filières traditionnelles sont toujours d'actualité. Le rôle du technicien du SPANC C'est un interlocuteur neutre qui pourra, dès en amont de votre projet, vous conseiller sur les différentes techniques et vous dire si votre projet d'installation est conforme à la réglementation. N'hésitez pas à le solliciter.

Contact :

Monsieur Maxime ROUSSELIN, technicien du SPANC
ACSOR - Communauté de Communes du Canton
de Guichen
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal - BP 88051
35580 GUICHEN
Téléphone : 02.99.57.08.84. - Fax : 02.99.57.37.10.
E-mail : m.rousseau@acsor.fr

NOS SOLUTIONS POUR FACILITER VOS DÉPLACEMENTS



Voiture, stationnement, covoiturage, transport à la demande, train... Mettre en place une offre de transport complémentaire à celles du Conseil général et du Conseil régional qui répondent à vos besoins de mobilité est un des grands projets de l'AcSOR.

La Communauté de communes a lancé, début janvier 2013, Navétéo Gare, le transport à la demande vers la halte de Guichen/Bourg-des-Comptes. Comme son grand frère Naveteo-Bourg lancé en 2011, c'est une navette qui suit un itinéraire bien défini et vous conduit de chez vous à la halte.

Navétéo gare, pour qui? comment?

Au départ de Guichen, Bourg-des-Comptes, Saint-Senoux et Guignen, ce sont quatre lignes de transport qui fonctionnent du lundi au vendredi, toute l'année sauf jours fériés et desservent un aller-retour par jour : pour le train de 7h59 vers Rennes et de 18h23 (horaire de retour à Bourg-des-Comptes). Ce nouveau service fonctionne uniquement sur réservation, auprès de la centrale de mobilité, au 08 10 35 10 35 (prix d'un appel local). Il faut réserver

vos trajets au plus tard la veille avant 17h. Pour ne pas téléphoner tous les jours, il est possible de réserver pour plusieurs semaines. Le trajet simple coûte 2€, 3€ un aller-retour. Il existe des abonnements éligibles à la prise en charge de 50% par l'employeur : 5€ la semaine, 18€ le mois. L'AcSOR, qui a mis en place ces navettes par délégation du Conseil général, pourra développer ce service sur d'autres plages horaires en fonction des résultats de ce lancement.

Les plaquettes de Naveteo-Gare et Naveteo-bourg sont disponibles à l'AcSOR, en mairie et téléchargeables sur www.acsor.fr

Rendez-vous sur les sites des communes pour connaître les horaires des navettes.

Informations et réservations au 08 10 35 10 35, du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 7h à 12h30.

Aménagements autour des trois haltes du territoire

Pour les habitants du canton qui ne peuvent pas profiter de la navette et qui prennent le train quotidiennement vers Rennes ou Redon, d'autres solutions alternatives à l'usage de sa voiture existent :

- recours au covoiturage
- utilisation de deux-roues...

Les projets d'aménagements autour des haltes visent à diversifier les modes d'accès au train et à diminuer les problèmes de stationnements à proximité des haltes.

L'enquête de mobilité effectuée en juillet 2012 et la première réunion publique de novembre 2012, ont permis au cabinet SCE de recenser les problématiques quotidiennes des usagers des trois haltes. A partir de cet état des lieux, des scénarii d'aménagement ont été proposés et débattus lors de la seconde réunion publique, en février 2013. Grâce à votre participation, l'AcSOR a défini ses priorités pour chacune des haltes. Pour satisfaire à la fois les besoins des usagers (accessibilité des piétons, ajout d'éclairage, création d'espaces de communication et d'affichage...) et les souhaits des riverains (privilégier l'intégration paysagère de la halte) sur nos trois haltes, l'ensemble des partenaires travaille sur les questions soulevées lors des débats et affine les projets pour les estimer financièrement. L'AcSOR planifiera ensuite les tranches successives de travaux.

Dans notre rubrique Actualité, retrouvez un compte-rendu plus détaillé des propositions retenues, des compléments de réflexions et des actions mises en place par les partenaires de ce grand projet.

**UNE RÉUNION
D'INFORMATION SERA
ORGANISÉE À LASSY
PROCHAINEMENT,
RENSEIGNEMENT
EN MAIRIE**

ÇA S'EST PASSÉ À LASSY

Weekend solidaire avec le Sourire Malgache



Un dimanche musical



Une soirée magique avec
LES MACARIOS



Samedi 1^{er} juin

de 15h à 1h
Place Saint-Martin

LASSY LES ARTS 2 RUES



Apéro
concert
à partir de
19h

Magiciens, musiciens,
conteurs,
chanteurs et crieurs de rue
Spectacle aérien son et lumière
Jongleurs de feu

www.lassy35.fr



○ Entrée GRATUITE

○ Restauration sur place ○

Evènement culturel organisé par :

